



Expertise comptable  
Conseil  
Audit  
Commissariat aux comptes

Sandrine THIEBAUX  
Christophe GRIENAY  
Olivier MAZERAN

**ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE**

130 Avenue Clémenceau  
69230 SAINT GENIS LAVAL

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 août 2023**

Expertise comptable  
Conseil  
Audit  
Commissariat aux comptes

Sandrine THIEBAUX  
Christophe GRIENAY  
Olivier MAZERAN

**ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE**

130 Avenue Clémenceau  
69230 SAINT GENIS LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2023**

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE,

## **1. OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 30 janvier 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

## **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous estimons que la présentation de l'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs est conforme à la réglementation en vigueur,
- Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE décrites dans l'annexe à la page 1 au paragraphe « Règles et méthodes comptables ».

- Au titre des différents postes du bilan et du compte de résultat :
  - Les soldes des subventions ont fait l'objet d'une justification par leur rapprochement avec les informations en provenance des organismes subventionneurs et d'un contrôle sur la séparation des exercices.
  - Le chiffre d'affaires a été rapproché des éléments issus de la gestion commerciale.
  - Les autres produits d'exploitation, notamment les dons et adhésions, ont fait l'objet d'un contrôle afin de s'assurer de la cohérence des montants correspondants enregistrés en comptabilité.

#### **4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents.

#### **5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Notre rapport a été émis hors délai, dans l'attente de la réception du projet de rapport financier devant être présenté à l'Assemblée Générale.

Saint Genis Laval, le 23 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :  
GEODE Conseils



Olivier MAZERAN  
Membre de la Compagnie régionale de LYON-RIOM

**BILAN**

Actif	Du 01/09/2022 au 31/08/2023			31/08/2022
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>63 033,55</b>	<b>59 299,18</b>	<b>3 734,37</b>	<b>4 331,87</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	63 033,55	59 299,18	3 734,37	4 331,87
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>63 033,55</b>	<b>59 299,18</b>	<b>3 734,37</b>	<b>4 331,87</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>45 766.80</b>	<b>0,00</b>	<b>45 766.80</b>	<b>31 131,00</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	1 188,80		1 188,80	
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	44 578,00		44 578,00	31 131,00
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
DISPONIBILITES	95 005.40		95 005.40	96 035,43
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				639,36
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>140 772.20</b>		<b>140 772.20</b>	<b>127 805,79</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>203 805.75</b>	<b>59 299,18</b>	<b>144 506.57</b>	<b>132 137,66</b>

**BILAN**

Passif	31/08/2023	31/08/2022
	Montant	Total
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	39 677,84	39 677,84
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	15 323,62	28 507,89
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	9 304,06	-13 184,27
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>64 305,52</b>	<b>55 001,46</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 659,37	3 079,27
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>2 659,37</b>	<b>3 079,27</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>66 964,89</b>	<b>58 080,73</b>
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>		
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 742,88	15 761,32
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	8 131,80	7 282,61
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	50 667,00	51 013,00
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>77 541,68</b>	<b>74 056,93</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>144 506,57</b>	<b>132 137,66</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2022 au 31/08/2023		31/08/2022
	Montant	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	4 395,00		4 220,00
VENTES DE BIENS			- 1 981,20
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	167 600,84		149 774,85
DONT PARRAINAGES			
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>152 960,84</b>	<b>147 793,65</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	241 879,00		209 819,32
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS	3 605,00		4 130,50
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES- VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>245 484,00</b>	<b>213 949,82</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	1 557,00		1 473,00
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES AUTRES PRODUITS			
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>419 036,84</b>	<b>367 436,47</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	58 594,99		27 993,65
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 977,26		6 381,00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	277 068,27		258 235,91
CHARGES SOCIALES	89 355,10		86 426,52
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	597,50		1 656,22
DOTATIONS AUX PROVISIONS REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	0,01		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>431 593,13</b>	<b>380 693,30</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>-12 556,29</b>	<b>-13 256,83</b>

LE CENTRE MUSICAL & ARTISTIQUE  
SAINT GENIS LAVAL

**COMPTE DE RESULTAT**

		Du 01/09/2022 au 31/08/2023		31/08/2022
		Montant	Total	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	DE PARTICIPATION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 058,44		382,50
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>			<b>1 058,44</b>	<b>382,50</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>			<b>1 058,44</b>	<b>382,50</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
	SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	21 593,23 419,90		870,89
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>			<b>22 013,13</b>	<b>870,89</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
	SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATION EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	1 211,22		1 180,83
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>			<b>1 211,22</b>	<b>1 180,83</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>			<b>20 801,91</b>	<b>-309,94</b>



LE CENTRE MUSICAL & ARTISTIQUE  
 SAINT GENIS LAVAL

**COMPTE DE  
 RESULTAT**
**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges		Répartition par nature des ressources	
<b>TOTAL (875)</b>	0,00	<b>871 Prestation en nature</b>	
<b>861 Mise à disposition gratuite de biens</b>		871000 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	8 080,00
861000 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	8 080,00	<b>TOTAL (871)</b>	<b>8 080,00</b>
<b>TOTAL (861)</b>	<b>8 080,00</b>	<b>875 Dons en nature</b>	
<b>864 Personnel bénévole</b>		875000 BENEVOLAT	4 400,00
864000 BENEVOLAT	4 400,00	<b>TOTAL (864)</b>	<b>4 400,00</b>
<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>12 480,00</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>12 480,00</b>

## Faits caractéristiques

Nous n'avons pas relevé de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

## Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/08/23 dont le total est de 144 506.57 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 9 304.06 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/22 au 31/08/23.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet de développer l'éducation musicale et l'éducation aux arts du spectacle : sensibilisation, initiation musicale, formation instrumentale et vocale, formation aux arts de la scène, au moyen de cours et ateliers, l'expression de ces éducations peut se concrétiser par des concerts, spectacles, stages, expositions.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires, notamment 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par les règlements ANC 2020-08 et 2021-02 à la date de l'établissement des dits comptes annuels, des personnes morales de droits privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Instruments de musique : 2 à 10 ans
- Matériel de bureau : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement et aménagement				
Installations générales, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencement et aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 757.15			3 757.15
Matériel de musique	59 276.40			59 276.40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>63 003.55</b>			<b>63 003.55</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>63 003.55</b>			<b>63 003.55</b>

#### Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
5Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement et aménagement				
Installations générales, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencement et aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 757.15			3 757.15
Matériel de musique	54 944.53	597.50		55 542.03
Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>58 701.68</b>	<b>597.50</b>		<b>59 299.18</b>

## Actif circulant

### Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	1 188.80	1 188.80	
Autres	44 578.00	44 578.00	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>45 766.80</b>	<b>45 766.80</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Etat subv. Politique de la ville	3 000.00
Métropole (subv. 23 42 867 X 8/12)	28 578.00
Subv Mairie IFC	13 000.00
<b>Total</b>	<b>44 578.00</b>

### Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	18 742.88	18 742.88		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 131.80	8 131.80		
Produits constatés d'avance	50 667.00	50 667.00		
<b>Total</b>	<b>77 541.68</b>	<b>77 541.68</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatés d'avance Subv. SGL (152 000 X 4/12)	50 667.00		
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>50 667.00</b>		

Charges à payer

	Montant
RESEAU SOL facture brignais	1 750.00
GEODE	2 600.00
CSE	1 429.00
LSAGE mai/juin	1 008.40
LSAGE juillet/aout	1 008.40
PINOS BARUTH transport piano droit	336.00
<b>TOTAL</b>	<b>8 131.80</b>

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprises	39 677.84				39 677.84
Réserves pour projet associatif (1)					
Report à nouveau	28 507.89	-13 184.27			15 323.62
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 184.27				9 304.06
Situation nette (sous total)	<b>55 001.46</b>				<b>64 305.52</b>
Subvention d'investissement	3 079.27			419.90	2 659.37
<b>Total</b>	<b>58 080.73</b>				<b>66 964.89</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes titulaire : GEODE Conseils**

Honoraire de certification des comptes : 2 562.00 €

Honoraire des autres services : 0 €

#### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Métropole			51 314.00			51 314.00
Commune			182 565.00			182 565.00
Région			5 000.00			5 000.00
Etat		3 000.00				3 000.00
<b>Total</b>		<b>3 000.00</b>	<b>238 879.00</b>			<b>241 879.00</b>

### Charges et produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 211.22	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		22 013.13
<b>Total</b>	<b>1 211.22</b>	<b>22 013.13</b>

### Autres informations

#### Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraites et indemnités assimilées n'est pas porté au passif du bilan de l'association. Le CMA a souscrit un contrat d'indemnités de fin de carrière.

Au 31 août 2023, le montant de ces engagements s'élève à 134 331.00 euros.

Cet engagement est partiellement couvert pour un montant de 62 462.43 euros.

#### Contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature – Mise à disposition gratuite de biens : 8 080.00

L'association bénéficie de locaux, du chauffage, eau et nettoyage mis à disposition par la mairie de Saint Genis Laval.

#### Contributions des bénévoles

220 H X 20 € = 4 400 €

Expertise comptable  
Conseil  
Audit  
Commissariat aux comptes

Sandrine THIEBAUX  
Christophe GRIENAY  
Olivier MAZERAN

**ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE**

130 Avenue Clémenceau  
69230 SAINT GENIS LAVAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 août 2023**

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Notre rapport a été émis hors délai, dans l'attente de la réception du projet de rapport financier devant être présenté à l'Assemblée Générale.

Saint Genis Laval, le 23 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :  
GEODE Conseils



Olivier MAZERAN  
Membre de la Compagnie régionale de LYON-RIOM